



Coordination sections Français du monde-adfe d'Europe *Samedi 13 février 2021 (10h - 11h30)*

Mot d'accueil et présentation du rôle de l'association dans les élections par Claudine Lepage

Merci aux initiatrices de cette coordination.

Objectif : informer et donner informations pratiques sur les élections consulaires. Rappel sur le fait que Français du monde-adfe est une association reconnue d'utilité publique. Depuis 2013, une association ne peut pas présenter de candidats. Français du monde-adfe ne présente donc pas de candidats, mais peut apporter soutien ; il faut y faire très attention dans la communication de campagne. Le soutien entraîne l'autorisation d'utiliser le logo et d'accéder, sur le site, à des infos pratiques réservées aux candidats (après obtention du mot de passe). L'équipe du siège est là pour répondre aux questions, appuyée par le BN.

Français du monde-adfe soutient des candidats uniquement aux élections consulaires et pas aux autres élections.

Présentation du calendrier, du retroplanning et du Mémento du candidat / Information sur l'utilisation des LEC par Philippe Moreau

Les élections doivent avoir lieu le dimanche 30 mai. Il y a un certain nombre de délais à respecter qui sont fixés par la loi. La date la plus importante dans l'immédiat, c'est le dépôt des candidatures qui sera possible du **lundi 15 jusqu'au 21 mars minuit**. La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le 23 avril.

Il est désormais possible de déposer les candidatures par mail.

Utilisation des LEC : tout citoyen peut se faire communiquer, même hors période électorale, la liste électorale de son secteur à condition de ne pas en faire une utilisation commerciale.

Il faut attendre le 10 mai pour communiquer sur les propagandes électorales. Les conseillers qui se représentent peuvent continuer à communiquer. Ne pas oublier d'insérer un lien de désinscription et d'indiquer une adresse de contact pour se désinscrire.

(Cf. présentation détaillée en PJ)

Présentation des « outils Français du Monde » par Vanessa Gondouin

Vanessa Gondouin (Pays-Bas) explique et montre où trouver les informations dans l'espace « Candidats » du site www.adfe.org. Elle présente quelques exemples parmi les fiches pratiques qui sont régulièrement mises à jour. On trouve également dans cette espace toute la législation pertinente.

Le mot de passe est communiqué à toutes les listes ayant obtenu le soutien de Français du monde-adfe.

Intervention d'Hélène Conway

Toutes ces fiches seront utiles aux candidats. Elles leur permettront de puiser des éléments en lien avec leur situation et de ne pas avoir à tout réinventer, mais de pouvoir faire au mieux sans avoir à passer des heures à réfléchir car beaucoup de choses sont disponibles.

Rappel historique : Français du monde-adfe correspondait à un besoin en 1981 (= rassembler les Français de l'étranger de gauche) et cela reste toujours valable aujourd'hui. La loi du 22 juillet 2013 a fait qu'on est passé à 443 élus de proximité, répartis dans 130 circonscriptions.

Délégués consulaires : créés pour compléter le collège électoral, afin qu'il soit proportionnellement en adéquation avec la population électorale. Les listes de candidats sont assez longues, pour permettre le remplacement d'élus en cas de démission ou de départ, et éviter des élections partielles. Les délégués sont en fait des suppléants.

Rôle des sénateurs des Français de l'étranger lors des campagnes électorales : taillables et corvéables à merci. Ils sont disponibles pour participer à des réunions de campagne électorale, y compris par visioconférence.

Intervention de Jean-Yves Leconte

La loi sur la représentation politique des Français de l'étranger découpe le monde en circonscriptions, avec un nombre d'élus en fonction du nombre d'électeurs dans la circonscription concernée. Ceci évolue en fonction de l'évolution de cette population. Mais le mode de calcul pour déterminer le nombre d'élus reste le même et est fixé par la loi. Par ex. : il y a 1 délégué consulaire de plus pour chaque tranche de 10 000 électeurs de plus inscrits au registre.

A l'avenir, le conseil consulaire sera présidé par un des élus (élection au sein du conseil). Suite à un vote du Sénat, les Conseillers des Français de l'étranger pourront parrainer des candidats aux présidentielles (nouveau, car auparavant seuls les conseillers AFE pouvaient le faire). Les sénateurs des Français de l'étranger peuvent être sollicités par les Conseillers élus et les candidats sur des questions techniques bien précises, voire sur des sujets plus politiques. Il est cependant clair que les moyens du sénat ne peuvent pas être mobilisés pour les campagnes proprement dites.

Il n'y a pas de comptes de campagne pour les élections consulaires. Il est important de préciser que la loi interdit aux associations (donc Français du monde-adfe) de financer des campagnes. Les sénateurs des Français de l'étranger peuvent être sollicités pour participer à des réunions sur des sujets divers.

Hélène précise que les sénateurs travaillent beaucoup sur la base de ce que les conseillers leur font remonter. L'idée étant de pouvoir résoudre le problème identifié par les élus consulaires qui sont des gens de terrain.

Elle ajoute que le travail des élus est un combat constant contre l'administration afin qu'elle accepte leur rôle et que les élus aient la place qui leur revient. Petit à petit, les choses progressent.

Tour de table des sections. Questions, échanges de bonnes pratiques pour une campagne en temps de COVID. Introduction et modération par Anne Henry, sur notre mobilisation afin d'augmenter le taux de participation au scrutin consulaire

Vanina Ballanger (Irlande) : Questions sur l'envoi par mail des candidatures. Quel format ? Les documents peuvent-ils être remplis à la main ? Scannés ? Question sur le financement de campagne par des personnes ?

Philippe : Se référer au mémento du candidat qui donne toutes les indications pour l'envoi par mail. Les citoyens français et les résidents fiscaux en FR peuvent financer une campagne

Question de Catherine (Italie du Nord) : comment avoir le soutien de Français du monde-adfe et l'autorisation d'utiliser son logo ?

Claudine : Faire parvenir la liste avant le 20/2. La liste doit être composée d'adhérents, au moins aux positions éligibles.

Emmanuel Petel (Belgique) : Que se passe-t-il s'il y a plusieurs listes qui demandent le soutien dans une même circonscription ?

Claudine : nous ne donnons notre soutien qu'à une seule liste par circonscription. Le cas échéant, nous demandons aux listes de se concerter, éventuellement sous la forme d'une primaire.

Marie Mazzi : (Pays-Bas) : Quels événements pouvons-nous faire dans le cadre d'une campagne ?

Claudine : bien entendu, les sections et les élus peuvent continuer leurs activités normales, à condition de ne pas lancer de message "votez pour nous" avant le début de la campagne officielle.

Guillaume Imbert (Berlin) : Mobilisation citoyenne. Comment mobiliser de façon optimale ?

Jean-Yves : il faut communiquer et savoir parler des sujets qui touchent les Français de l'étranger.

Anne : important de bien expliquer aux gens quel est le rôle des conseillers, expliquer les interactions

Catherine Smadja (Londres). A organisé à Londres des webinaires avec participation d'Hélène et du consul. Coûteux à organiser mais très fructueux. Est-il possible que plusieurs listes se mettent ensemble pour organiser des webinaires ensemble et se partager les coûts dans le cadre des comptes de campagne ?

Jean-Yves : il n'y a pas de comptes de campagne. Français du monde-afde ne peut pas apporter de financement. Mais bien entendu, ces regroupements sont possibles. Ce ne sont pas les listes qui financent, mais les candidats.

Hélène : c'est également possible pour partager les frais de mailings.

Anne : on l'avait fait en 2014, sous la forme d'un site commun avec 3 pages distinctes, pour les 3 circonscriptions d'Allemagne.

Monique Dejeans (Luxembourg) : le premier atout de la loi de 2013 est la proximité. Il y a la possibilité de servir de lien avec les autorités du pays d'accueil. Aussi, entrer dans les sociétés d'entraide. Important de faire des listes qui reflètent bien la sociologie des Français de l'étranger dans la circonscription concernée.

Question : que peuvent faire les listes en termes de communication avant l'ouverture officielle de la campagne ? Évoque la pétition lancée par Yan Chantrel et Mehdi sur les restrictions de déplacements internationaux.

Jean-Yves : le fait que la campagne ne soit pas encore officiellement lancée n'interdit pas de parler dès maintenant des élections ni de dire qu'on est candidat. Rien n'empêche de se faire connaître.

Hélène Conway : régulièrement des événements sont organisés, de toutes sortes, il faut les saisir pour se faire connaître.

Guillaume Desclaux (Pays-Bas) : Était 6^e de liste au départ, monté "Conseiller" en septembre. Ce webinaire est très utile. Ce serait bien d'en avoir après les élections pour des remontées d'expériences.

Philippe Loiseau (Berlin) : Question sur le vote électronique. Sera important cette année compte tenu du contexte sanitaire. Il serait intéressant que Français du monde-adfe prépare un argumentaire sous la forme d'une fiche pratique à ce sujet.

Claudine Lepage. Français du monde-adfe jouera son rôle. Réponse à Guillaume : si l'AG peut avoir lieu en présentiel cette année, on pourrait organiser un atelier pour les nouveaux élus (avec expérience des "anciens").

Monique Dejeans : le système de vote électronique sera le même que lors des dernières élections. Lors des tests grandeur nature, on s'est aperçu que cela ne fonctionnait pas pour certaines personnes, parce que le n° de téléphone qu'elles avaient indiqué sur service-public.fr (inscription au registre) n'était plus valable, qu'elles ne recevaient donc pas les codes envoyés par SMS. Donc, important d'inciter les électeurs à vérifier que les informations renseignées (adresse mail, tél.) sont toujours valables. Également rappeler aux gens de bien noter leur Numic.

Guillaume (Berlin) : important d'envoyer des rappels sur la vérification des données et l'inscription sur listes électorales, notamment sur nos sites Internet.

Jean-Yves Leconte : pour les procurations, il n'y aura sans doute pas de changements concernant le nombre de procurations par mandataire. Il est probable qu'il n'y aura de vote électronique que s'il est possible d'avoir un vote à l'urne en même temps. Il est probable que si l'ouverture de bureaux de vote est impossible dans certains pays, il n'y aura pas non plus de scrutin électronique dans ces pays ; le scrutin électronique est uniquement complémentaire. Il devrait être possible de pouvoir **demandeur** des procurations de manière dématérialisée, mais il faudra se présenter ensuite devant le consul pour l'émission. Il faut donc inciter le plus vite possible les gens à faire des demandes de procuration, afin que les consulats puissent organiser des tournées consulaires en conséquence.

Monique Dejeans : La ville de Luxembourg prête des locaux pour le vote mais se réserve un droit de rétractation à court terme en fonction de la situation sanitaire. Que se passera-t-il si des pays ne donnent pas la possibilité de voter ?

Jean-Yves Leconte : On ne peut rien faire ! Une représentation diplomatique ne pourra pas organiser d'élections si des autorités locales prennent des mesures de confinement au même moment. Il y a un pari qui est de savoir, si cela arrive dans certaines circonscriptions, s'il est possible que cela ne remette pas en cause globalement le renouvellement des Conseillers des Français de l'étranger et qu'on ait un collège qui ait été renouvelé à plus de 50 % ; ce qui suffit constitutionnellement pour tenir l'élection sénatoriale.

Monique D. : Dans les pays où les élections ne pourront pas avoir lieu, les élus de 2014 voteront-ils à l'élection sénatoriale en septembre ?

Réponse : Oui

Catherine Libeaut (Pays-Bas) : a proposé en tant que VP du CC et présidente de la Commission de contrôle, au consulat d'allonger de 2 heures la durée d'ouverture des bureaux de vote, pour fluidifier le passage, important en période de Covid.
Nous devons informer notre communauté de la possibilité de faire des procurations.

Mot de conclusion par Gaelle Barré

Se félicite de la réussite de cette rencontre et remercie tous les participants.

Le 23 février un rapport du Conseil scientifique sera rendu au gouvernement concernant les recommandations de maintien ou non de cette élection. L'association est là pour relayer ce type d'information.

Annonce le prochain Bureau national (BN) le 20 février et invite les listes qui n'ont pas encore demandé le soutien de Français du monde-adfe à le faire d'ici là. L'accès aux outils et au soutien de Français du monde-adfe est conditionné par cette « labellisation ».

Invite les participants à envoyer leurs suggestions.

PJ : Document de présentation de Philippe Moreau (calendrier électoral, utilisation des LEC, cadre légal)



ÉLECTIONS CONSULAIRES 2021

**Coordination sections Français du
monde-adfe d'Europe**

13 février 2021



Retroplanning

Dimanche 30 mai 2021	Élections
Vendredi 28 mai - minuit	Clôture de la campagne
Vendredi 21 mai au mercredi 26 mai (midi heure de Paris)	Période d'ouverture du vote par Internet
Lundi 10 mai	Ouverture de la campagne
	Mise en ligne des professions de foi
	Affichage
6 - 10 mai	Commissions de contrôle LEC
Lundi 3 mai	Date limite envoi des professions de foi dématérialisées au MAEAE
Vendredi 23 avril	dernier jour pour l'inscription sur les listes électorales
Lundi 12 avril	Date limite dépôt des bulletins de vote
Dimanche 21 mars	Date limite dépôt candidatures
Lundi 15 mars	Ouverture dépôt des candidatures



Nombre de sièges à pourvoir/Circonscription (*Conseillers et délégués*)

Pays	Conseillers	Délégués
Danemark	3	0
Finlande, Lituanie, Lettonie, Estonie	3	0
Irlande	4	0
Norvège, Islande	4	0
Royaume-Uni (Edimbourg, Glasgow)	3	0
Royaume-Uni (Londres)	9	12
Suède	4	0
Belgique	7	9
Luxembourg	5	2
Allemagne (Berlin, Hambourg)	5	1
Allemagne (Francfort, Düsseldorf)	6	2
Allemagne (Munich, Stuttgart)	6	2
Autriche, Slovaquie, Slovaquie	4	0
Suisse (Zurich)	5	2
Suisse (Genève)	9	13
Arménie, Georgie	1	0
Bulgarie, Bosnie-H., Macédoine, Albanie, Kosovo, Monténégro	3	0
Croatie	1	0
Hongrie	3	0
Pologne	3	0
République tchèque	3	0
Roumanie, Moldavie	3	0
Russie, Biélorussie	3	0
Serbie	1	0
Ukraine	1	0
Chypre	1	0
Grèce	4	0
Italie (Rome, Naples, Malte, Vatican)	5	0
Italie (Milan)	5	0
Monaco	3	0
Turquie	4	0
Espagne (Barcelone)	5	2
Espagne (Madrid, Bilbao)	6	3
Portugal	4	0



Dépôt des candidatures

- **Quand ?**

- À partir du **lundi 15 mars**, jusqu'au **dimanche 21 mars** (date limite)

- **Qui ?**

- Dans les circonscriptions où un seul siège est à pourvoir : le candidat, son représentant ou un représentant du candidat spécialement mandaté par lui, par écrit (cf. modèle dans le *Mémento du candidat*)
- Dans les circonscriptions où plus d'un siège est à pourvoir, le candidat tête de liste, au nom de l'ensemble de ses colistiers, ou un représentant spécialement mandaté, qu'il soit un colistier ou non.

Où ?

- À l'ambassade, auprès d'un poste consulaire de la circonscription (hors agences consulaires). Aucun dépôt de candidature ne peut être effectué auprès d'un consul honoraire.
- Les dépôts de candidatures peuvent également être effectués de manière dématérialisée (cf. *Mémento du candidat* pour les adresses courriels)



Utilisation des LEC

- **Article L330-4 du code électoral**
- Les candidats ou leurs représentants peuvent prendre communication et copie des listes électorales de la circonscription à l'ambassade, au poste consulaire ou au ministère des affaires étrangères. Il en est de même de tout parti ou groupement politique représenté par un mandataire dûment habilité.
- Tout électeur peut prendre communication et copie de la liste électorale consulaire sur laquelle il est inscrit au lieu de son dépôt ou du double de cette liste au ministère des affaires étrangères.
- Les personnes et les partis ou groupements politiques exerçant la faculté prévue au présent article s'engagent à ne pas faire un usage commercial des listes électorales consulaires et à ne pas les utiliser à des fins de politique intérieure de l'Etat de résidence de l'électeur.
- La faculté prévue au présent article peut être restreinte ou refusée si, en raison de circonstances locales, la divulgation des informations relatives à l'adresse ou à la nationalité française des personnes inscrites est de nature à porter atteinte à la sécurité ou à leur sûreté.



Utilisation des LEC

Une fiche très complète sur l'utilisation des LEC (fiche n° 9) est disponible dans l'espace « candidats » (accessible par mot de passe) sur le site de Français du monde-adfe.

Attendre l'ouverture de la campagne officielle (10 mai) pour les mailings de « propagande » électorale. Toutefois, les conseillers actuels, candidats pour un nouveau mandat, peuvent continuer de communiquer avec les électeurs avant cette date, mais en tant que conseillers, pas comme candidats.

Ne pas oublier d'insérer dans les mailings un lien de désinscription, et d'indiquer une adresse de contact ...